

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 9 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la cantine scolaire en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps et Mmes Chiron, Puravet

Excusé : Mrs Desfarges, Pernet, Pesson et Mme Kahane

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 6

**Date de convocation :** 04/12/2023

**Date d'affichage :** 04/12/2023

**- Énergies renouvelables : recensement des zones d'accélération**

M. Deschamps fait part du retour des questionnaires distribués aux habitants fin octobre. Sur 210 courriers envoyés, 56 réponses ont été obtenues, soit 27 %, pour lesquelles les résultats sont les suivants :

Avis	Photovoltaïque	Éolien
Favorable	41 (73 %)	15 (27 %)
Défavorable	10 (18 %)	35 (62 %)
Sans avis	5 (9 %)	6 (11 %)
<b>TOTAL</b>	<b>56 (100 %)</b>	<b>56 (100 %)</b>

Deux zones, pour lesquelles existe un projet photovoltaïque, ont alors été proposées aux services de la Communauté de Communes pour centralisation :

- les parcelles AV 106, 107 et 108
- la parcelle AR 107

Mme Chiron s'étonne du peu de réponses obtenues car c'est un sujet qui devrait intéresser et concerner tout le monde.

M. Deschamps explique que, lors du Conseil Communautaire du 5 décembre dernier, il a été indiqué que la Préfecture avait rallongé les délais jusqu'à la fin du mois de mars. Cela laissera ainsi le temps à la Communauté de Communes de réaliser la synthèse globale et de lancer une consultation publique numérique du 2 au 31 janvier 2024 sur tous les projets proposés. Mme Chiron demande si une autre alternative est prévue pour les habitants non équipés en outils numériques. M. Deschamps pense qu'il n'y en a pas autant qu'on peut le croire mais la commune pourra toujours proposer les services de l'îlot situé à l'Agence Postale ou même l'aide des élus.

Il précise enfin qu'aucune délibération n'est pour l'instant attendue. La Communauté de Communes sollicitera les Conseils Municipaux à l'issue de l'enquête.

### **- Assistance technique du BDQE : résiliation de la convention**

M. Deschamps rappelle que la commune bénéficiait des services du Bureau De la Qualité de l'Eau (BDQE) pour l'assistance technique de ses ouvrages en matière d'assainissement collectif.

Il ajoute que, suite au transfert de la compétence au SIVOM Sioule et Bouble, cette convention est devenue caduque et qu'il est nécessaire d'y mettre fin par un avenant.

Les agents du BDQE demandaient initialement une délibération du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à signer cet avenant mais ceux-ci se sont finalement ravisés il y a quelques jours : aucun vote n'est donc nécessaire.

M. Deschamps en profite pour signaler que le SIVOM ne sollicitera plus les services de la mairie en 2024 pour l'entretien des espaces verts de la station d'épuration puisqu'il fera désormais appelle à un prestataire privé. Cette solution dégagera, certes, du temps à l'employé mais cela fera aussi disparaître une recette d'environ 1 000 € du budget principal.

### **- Entretien des poteaux et bornes incendie : renouvellement de la convention**

M. Deschamps rappelle également que la commune profite des services du SIVOM pour l'entretien des poteaux et bornes incendies et que la convention qui lie les deux parties arrive à expiration fin 2023.

M. Claisse demande si cette convention concerne aussi la réserve incendie des Fougères.

M. Deschamps indique que le SIVOM n'assure que le contrôle annuel des poteaux et bouches, en complément des visites du SDIS, pour un montant de 30 € par an et par hydrant. En cas de défauts, le SIVOM en informe la commune et réalise un devis pour une remise en conformité.

Il propose de renouveler cette convention avec le SIVOM pour trois ans, soit jusqu'en 2026.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

### **- Régies de recettes : suppression et fusion**

M. Deschamps explique que, sur les conseils de la Trésorerie, il serait nécessaire de réduire le nombre de régies de recettes (actuellement au nombre de 5) et de n'en créer qu'une portant le nom de « régie communale ». Cette dernière pourrait, en plus des recettes du gîte, de la salle des fêtes, des ventes de cartes de pêche et cartes postales, des photocopies,... recevoir des sommes exceptionnelles de ventes et des dons en numéraires.

M. Deschamps est toutefois sceptique sur l'intégration des recettes des locations avec d'autres sommes négligeant ainsi la transparence des comptes et notamment des chiffres d'affaires du gîte et de la salle des fêtes. Il propose alors de conserver deux régies, « régie communale » et « régie locations », et de supprimer celle des « cartes », des « manifestations » et de « la salle des fêtes ».

M. Claisse demande si cette manipulation engendre un changement de régisseurs. M. Deschamps explique que ceux-ci sont nommés par arrêté et qu'il n'est pas question de revoir leur nomination.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **- Recensement INSEE de la population : désignation et rémunération d'un agent recenseur**

> *agent recenseur*

M. Deschamps rappelle que ce point avait déjà été abordé dans la séance du 15 septembre dernier mais que suite au désistement de la candidate au poste d'agent recenseur, il est nécessaire de revoir les conditions de rémunération de la nouvelle personne désignée.

En effet, ne trouvant pas d'autre personne disponible et connaissant parfaitement la commune, il a été décidé de faire de nouveau appel à Alexandra Pommier, agent communal. Celle-ci libérera quelques uns de ces après-midis à l'école pour se consacrer à cette mission qui devrait aller encore plus vite que lors de la dernière campagne puisque les réponses attendues par Internet seront la règle.

Cette solution est non seulement fiable mais elle est également moins coûteuse que la précédente puisqu'en plus de son salaire habituel, M. Deschamps propose de lui verser, comme en 2018, la moitié de la dotation versée à cette occasion par l'INSEE (864 € au total), l'autre moitié étant attribué au coordonnateur communal.

M. Claisse demande si ces conditions conviennent à Mme Pommier. M. Deschamps le confirme.

Une première tournée de reconnaissance aura lieu avec le coordonnateur communal, entre ses deux sessions de formation, le 9 janvier prochain.

Il en profite pour ajouter que, plus il y a d'habitants, plus le montant de la DGF est important. C'est pourquoi ce recensement doit être réalisé avec beaucoup de rigueur.

Vote : le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

> *tableau des effectifs*

M. Deschamps explique que la création d'un poste d'agent recenseur en septembre dernier n'est plus utile. Il propose par conséquent de le supprimer et le mettre à jour le tableau des effectifs :

<i>Postes</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>Temps hebdo</i>
Adjoint technique titulaire	3	35/35 heures
Adjoint technique titulaire	1	8/35 heures
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe titulaire	1	28/35 heures
Adjoint d'animation contractuel	1	32/35 heures

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau tableau.

### **- Décision modificative n°2 – Budget Commune**

M. Deschamps annonce que la masse salariale est, en cette fin d'année, plus conséquente que prévue. En effet, M. Accolas placé initialement en longue maladie a finalement été reclassé en congé longue durée en juillet dernier, impliquant une rémunération à plein traitement pour l'ensemble de l'année, contre les six mois prévus au budget. La prise en charge des aides au retour à l'emploi de M. Mulat, agent remplaçant de septembre à mars, a également été une mauvaise surprise pour le budget communal à laquelle s'ajoute la hausse de 1,5 % du point d'indice des fonctionnaires.

L'ensemble de ces éléments constitue un manque d'environ 10 000 €. M. Deschamps propose alors de piocher cette somme dans la ligne « électricité » surestimée lors du vote du budget. Il précise tout de même que le salaire brut de M. Accolas est remboursé par l'assurance du personnel représentant ainsi une dépense d'environ 25 000 €.

M. Claisse se demande ce qu'il se passera si M. Accolas revient avant son départ en retraite. M. Deschamps indique que les dépenses seront les mêmes et que la place de M. Ribeiro Goncalves n'est plus menacée depuis sa nomination en tant que stagiaire le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

## **- Vente du matériel de l'épicerie**

M. Deschamps fait part de deux propositions de rachat de matériel :

- Christian Desfarges a fait une offre TTC de 300 € pour la trancheuse et de 30 € pour la balance électrique
- Guillaume Desfarges souhaiterait racheter une étagère inox pour 30 € HT

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte les deux offres.

M. Claisse indique qu'il ne reste plus grand-chose à vendre. M. Deschamps précise quant à lui que la candidate à la reprise du local devrait à nouveau se manifester après les fêtes.

## **- Sinistre grêle du 4 juin 2022 : travaux de réparation**

Un an et demi après les dégâts causés par la grêle du 4 juin 2022, l'expert mandaté pour la commune vient de rendre son rapport.

M. Deschamps indique que les devis de réparation affichaient, pour l'ensemble des bâtiments touchés, un montant de 123 400 € auquel il faut ajouter la somme de 1 200 € pour le bâtiment des archives (non assuré). Avec une remise de 3 800 € de l'entreprise Combraille Habitat, le total des travaux s'élève ainsi à un coût net arrondi de 120 500 €.

L'assurance Groupama rembourserait quant à elle la somme de 108 000 €, ce qui représenterait un reste à charge de 12 500 € plus 700 € de franchise pour la commune. Cette estimation tient compte d'une vétusté de 50 % pour certains bâtiments et d'une prise en charge partielle du désamiantage des vestiaires du foot. M. Deschamps espère obtenir un petit coup de pouce de la Préfecture.

M. Claisse pense que les cotisations d'assurance devraient prochainement connaître une hausse importante. Il fait également remarquer que des infiltrations ont déjà été constatées dans l'église et qu'il serait donc urgent que l'entreprise intervienne.

M. Deschamps indique que les premières réparations devraient avoir lieu en début de semaine prochaine avec, pour priorités, le gîte, l'école et l'église.

## **- Assainissement de la mairie**

M. Deschamps rappelle que le bâtiment de la mairie ne dispose d'aucun système d'assainissement et que cette situation n'est plus tolérable d'autant que le SIVOM, désormais gestionnaire de la compétence, facture ce bâtiment raccordable.

Il semble donc maintenant urgent d'engager les travaux surtout, comme le souligne M. Chades, lorsqu'il est demandé à chaque habitant d'être aux normes.

Un devis de l'entreprise Faure est alors attendu pour, soit l'installation d'une pompe de relevage et un raccordement à l'assainissement collectif, soit l'installation d'une micro station ; le dispositif le moins cher sera bien entendu retenu.

## **- Dispositif de vidéosurveillance**

Suite à la dégradation de la statue posée devant la mairie le 8 novembre dernier venant s'ajouter à la liste déjà longue des différents vandalismes connus ces dernières années, M. Deschamps propose d'équiper la commune d'un dispositif complet de vidéosurveillance.

Grâce à l'aide d'une entreprise spécialisée de Gannat, le projet pourra être présenté à la commission du bureau de la sécurité intérieure de la Préfecture du 18 décembre prochain puis un diagnostic pourra être réalisé par le gendarme de Moulins habilité à cette fonction.

Cette opération pourra prétendre à une aide de l'Etat et de la Région. L'ensemble du dispositif une fois installé, des pancartes à chaque entrée d'agglomération pourront être installées et mettre en garde les éventuels « casseurs ».

## **- Questions diverses**

### *> interventions de la gendarmerie*

M. Deschamps enchaîne avec la présentation des chiffres de la gendarmerie pour les années 2022 et 2023. Le nombre d'infractions à la sécurité routière est constant tandis que celui des interventions pour tapage et accidents de la route est en net augmentation.

### *> signalement d'une moto*

Toujours dans le registre des incivilités, M. Deschamps, après plusieurs plaintes des habitants du bourg et de Chalouze, annonce avoir signalé, par courrier du 30 novembre dernier, le comportement dangereux d'une moto roulant régulièrement à très vive allure sur notre commune et au-delà. Le numéro d'immatriculation a ainsi pu être communiqué.

Le commandant de la gendarmerie de Gannat a indiqué vouloir convoquer prochainement son propriétaire pour un rappel à la loi.

### *> achat d'un broyeur de haies*

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, la recherche d'une épareuse d'occasion pour remplacer l'actuelle n'est pas si simple. Seuls des outils neufs et sans reprise, pour un montant minimum de 15 000 € HT, sont proposés par les quelques revendeurs consultés.

La dernière proposition, celle réalisée par le magasin Aggro Services 2000 de Menat, semble être vraiment intéressante et adaptée. La présence du vendeur à quelques kilomètres de Lalizolle est également à prendre en compte.

Mme Puravet en profite pour demander si des travaux de réparations du tracteur ne seraient pas programmables pour 2024. Elle signale une vitre brisée, un clignotant manquant,... M. Deschamps aimerait effectivement laisser un tracteur en bon état à la prochaine municipalité et confirme qu'une révision complète du véhicule serait indispensable.

### *> système d'arrosage de la Place de l'Eglise*

M. Claisse indique que le système d'arrosage automatique installé par l'entreprise Treyve sur la Place de l'Eglise est défaillant.

En effet, l'entreprise a préconisé un branchement sur une source qui a tari avec la sécheresse. Déjà plusieurs soucis avaient été préalablement rencontrés (pression, vanne,...) et corrigés mais aujourd'hui le manque d'eau ne fait pas réagir les responsables du chantier qui sont pourtant tenus à une obligation de résultats.

M. Deschamps explique alors avoir envoyé il y a quelques jours une lettre recommandée au responsable de l'entreprise Treyve pour l'instant restée sans réponse.

M. Claisse souhaiterait désormais être beaucoup plus dur avec cette entreprise qui, en plus, n'a pas tenu ses promesses en terme de fourniture de notice technique et de suivi des végétaux.

M. Chades demande pourquoi il ne serait pas envisageable de se brancher sur un compteur d'eau. M. Claisse indique que cela nécessiterait de retrancher une bonne partie de la place et par conséquent d'abîmer le revêtement. Mme Chiron pense quant à elle que la source pourrait être bouchée. M. Claisse

estime que c'est à l'entreprise de trouver le problème et la solution

> *décès Florian Robin*

Comme indiqué par un mail du 27 novembre dernier à l'ensemble du Conseil Municipal, une couronne de fleurs a été achetée pour les obsèques de Florian Robin et un don a été fait à sa famille.

Sur proposition de certains habitants, un arbre en la mémoire du jeune homme sera planté aux abords de l'école. Le choix de l'espèce sera laissé à sa famille.

> *maintien des commerces en milieu rural*

M. Deschamps fait part d'un récent article paru dans La Montagne indiquant que 21 000 communes françaises, soit 62 %, n'avaient plus de commerces en 2021.

Face à ce constat, la décision de fermer définitivement l'épicerie semble malheureusement tout à fait dans cette perspective. Certaines communes persistent et tentent de trouver des alternatives en proposant des services de transport mais ces solutions sont, selon lui, que temporaires.

M. Chades et Mme Chiron sont d'accord pour dire qu'une épicerie de village ne peut pratiquer les mêmes prix que les grandes surfaces et que les clients regardent, avant tout, leur pouvoir d'achat.

M. Deschamps rappelle que c'est finalement la forme associative qui avait le mieux fonctionné. Mme Puravet, bénévole à l'époque, confirme que la seule marge que l'association pratiquait permettait de payer les frais courants d'eau, d'électricité... et que l'unique salaire qu'elle payait été un contrat aidé.

> *panneaux lumineux d'information*

M. Conduché indique avoir aperçu dans d'autres communes les premiers panneaux d'information offerts par le département et attendus également à Lalizolle.

Suite à la dernière réunion du SDE, M. Deschamps précise que ceux-ci pourront être branchés sur l'éclairage public à condition qu'ils n'aient qu'un simple recto.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.